N° 73.

FRA 4° 32972

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 2592

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR TRUMEAU,

En annonçant le départ des conscrits du département de l'Indre.

Séance du premier nivôse an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

L'ESPRIT public qui anime tous les départemens de la République vous est assez connu, sans doute, par les annonces multipliées du zèle avec lequel les conscrits s'empressent de se rendre à leur destination. Néanmoins vous ne voyez pas sans intérêt ajouter de nouveaux traits au tableau du dévouement général aux besoins de la patrie.

Dans cette confiance, je viens vous annoncer que la loi du 3 vendémiaire dernier a reçu son exécution dans le

THE NEWBERRY LIBRARY

département de l'Indre. Sept détachemens ſont ſucceſſivement partis, glorieux d'être appelés à rivaliſer avec ceux qui les ont devancés dans cette honorable carrière. Ils verront la paix d'un œil plus ſatisfait, après avoir coopéré à réduire à l'impuiſſance de nuire les ennemis de leur pays: l'enthouſiaſme qui les anime a été partagé par ceux même que la loi n'appeloit pas, & pluſieurs au-deſſous de l'âge preſcrit les ont devancés.

Les réquiſitionnaires qui depuis la paix avoient rejoint leurs foyers, & ſembloient avoir renoncé à cueillir de nouveaux lauriers, honteux de cette eſpèce d'abandon, ont recouvré leur bouillante ardeur dès l'annonce des premières hoſtilités, & quatre cents ont rejoint leurs drapeaux.

En donnant ici les éloges qu'ils méritent aux réquiſitionnaires & aux conſcrits de ce département, je ne dois pas omettre de parler du zèle, de l'activité & de la douceur des moyens efficaces employés par les adminiſtrateurs pour faire connoître à tous les devoirs que la loi & l'honneur leur impoſoient.

La députation de l'Indre préſente au Conſeil, par mon organe, l'adreſſe de cette adminiſtration ſur le départ des conſcrits. Je prie le Conſeil d'en ordonner l'impreſſion & mention au procès-verbal.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

L'adminiſtration centrale du département de l'Indre au Conſeil des Cinq-Cents.

Châteauroux, le 22 frimaire, an 7 de la République Françaiſe, une & indiviſible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

DOCILE à la voix de l'honneur & à l'appel que la patrie fait à ſes enfans, grand nombre de conſcrits de la première

classe de ce département se rend à la frontière. Sept détachemens, dont le dernier de 110 hommes, sont, ou arrivés à leur destination, ou en marche pour s'y rendre; tous seront partis avant la fin du mois : ils sont animés de cette bonne volonté, de cette ardeur qui fit voler leurs aînés aux lieux où le danger de la patrie les appeloit.

Plus de 400 réquisitionnaires se sont rendus en même temps pour rejoindre leurs corps.

Puissances ennemies de la France, tremblez de provoquer aux armes un peuple qui a le sentiment de sa liberté ! à la voix de ses représentans, une génération entière se presse sous le drapeau : quatre autres générations sont prêtes à la suivre. Tremblez ! vous éprouverez encore le courage de la jeunesse française.

Comptez, citoyens représentans, sur le zèle des administrateurs du département de l'Indre pour seconder l'énergie du Corps législatif & l'action du gouvernement.

Vive la République !

Signé, *A. Vivier*, président; *Crublier-Opterre*, *Demonferrand-Bataillé*, *Charlemagne*, *Fretet*, *Barbier*, secrétaires.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.